

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans
en vertu de l'article 22 OAPCM¹ concernant la construction
d'un pavillon pour 5 simulateurs de conduite FATRAN et
une salle de théorie, place d'armes de Drognens**

du 12 avril 2001

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions du 26 janvier 2001, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction d'un pavillon pour cinq simulateurs de conduite FATRAN et une salle de théorie, place d'armes de Drognens, sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle sera déposée à l'Administration communale de Siviriez, 1678 Siviriez, où elle pourra être consultée pendant le délai légal de recours et pendant les heures d'ouverture de bureaux.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM²).

24 avril 2001

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires, du 13 décembre 1999 (RS **510.51**)

² Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire, du 3 février 1995 (RS **510.10**)

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans en vertu de l'article 22 OAPCM concernant la construction d'un pavillon pour 5 simulateurs de conduite FATRAN et une salle de théorie, ...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.04.2001
Date	
Data	
Seite	1417-1417
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 327

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.